

Interpellation de Mme Fremault : L'initiative de l'ASBL Autonomia « Une commune, une sculpture pour l'inclusion ».

Mme Fremault a appris que l'ASBL Autonomia, qui œuvre depuis 32 ans en faveur des handicapés, vient de lancer le projet « Chais'Art », en vue de briser les tabous, dénoncer les clichés et démystifier les conditions de vie des handicapés.

Il s'agit de rendre le handicap visible dans le paysage urbain grâce à des sculptures qui confèrent symboliquement aux handicapés une place « valide » dans la société.

L'association a l'intention d'ériger 19 statues dans chacune des communes de la Région bruxelloise.

Un crowdfunding a été lancé en partenariat avec Cap 48 pour le financement de ces projets, qui sont déjà en voie de réalisation à Bruxelles-Ville, Woluwe-Saint-Pierre et Anderlecht.

Le Collège a-t-il été informé de cette initiative ?

A-t-il pris contact avec l'ASBL Autonomia en vue d'une éventuelle réalisation à Uccle ?

A-t-il imaginé un endroit où la statue pourrait être érigée ? Selon Mme Fremault, l'installation de cette statue sur un site proche de la nouvelle Maison communale constituerait un symbole fort.

Qu'en est-il de l'aspect budgétaire de ce projet ?

Une contribution spontanée des habitants est-elle envisageable, comme ce fut le cas à l'occasion de l'érection de la statue du Roi Baudouin face à l'Observatoire ?

M. l'Echevin Hublet rappelle que dans la Déclaration de politique générale (DPG), la majorité s'est engagée à appliquer le « handy streaming », c.à.d. à prendre en compte le handicap de manière transversale dans toutes les politiques communales. Il s'agit d'ailleurs d'une obligation régionale depuis 2016.

Le 10 septembre dernier, le Conseil communal a ratifié la décision du Collège visant à faire d'Uccle une commune signataire de la « Charte communale de l'inclusion de la personne en situation de handicap ».

Uccle a été une des premières communes en région bruxelloise à instaurer un Conseil consultatif de la personne porteuse de handicap, qui prodigue des avis autorisés sur l'inclusion des handicapés dans toute action politique communale : aménagement de la future Maison communale, Journée de sensibilisation au handicap, aménagement inclusif des parcs et aires de jeux, accès aux commerces, lutte contre les préjugés, etc.

Les journées de sensibilisation du personnel communal aux différents handicaps seront poursuivies. Des formations en langue des signes, pour lesquelles un subside a été demandé, seront proposées aux membres du personnel en contact direct avec la population dès que la situation sanitaire le permettra.

M. l'Echevin Hublet a pris contact avec l'ASBL Autonomia aussitôt après avoir lu le texte de l'interpellation de Mme Fremault, afin de poser les bases d'une collaboration.

Cette association, qui a commencé à défendre l'inclusion par l'édition de livres, l'organisation d'expositions et la production de « Street Art » passe maintenant à la vitesse supérieure en proposant l'installation dans l'espace public de sculptures de grand format.

Le Collège est tout à fait disposé à ce qu'Uccle rejoigne Anderlecht, Bruxelles-Ville, Woluwe-Saint-Pierre ainsi que Koekelberg, qui se sont déjà prononcées en faveur d'un tel projet.

L'installation d'une telle sculpture devant le nouveau centre administratif communal est évidemment de nature à créer une dynamique sociétale en faveur de l'inclusion, mais le Collège reste ouvert à toute autre proposition, de même qu'au lancement éventuel d'un crowdfunding pour ce projet.

Mme Fremault espère que le 3 décembre prochain, lors de la Journée internationale des personnes en situation de handicap, ce projet sera en voie de concrétisation.